2° Les caisses de retraites des Compagnies se conforment-elles strictement à la loi, et notamment aux prescriptions de la loi du 27 décembre 1890. Quel est le parti pris à tous Compagnie, dans la discussion du projet de loi actuelle de la loi, doit consulter l'homologation du ministre le projet de ou cause de réunion ? Quelle est le présent cette obligation n'aurait pas été observée.

Le ministre a déclaré qu'en ce qui concerne quelques cas intervenantes les projets avaient quelque chose à ajouter à ce qu'il a dit. Les Pages de l'intérieur que les réclamations doivent être formulées.

3° Quel sera le recrutement des agents du service de contrôle des chemins de fer dont le ministère des travaux publics a décidé la réorganisation ?

M. Viette a répondu qu'il n'accepterait comme candidats ni les ouvriers ni les représentants des compagnies.

Un déraillement criminel

Amiline, 30 décembre. — Un déraillement a eu lieu hier gare de Lauvitte. Le mécanicien a été tué et le chauffeur a été grièvement blessé. On croit à la main-blanche.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

UNE VENDETTA. — Ajaccio, 30 décembre. — Le bandit Giovanni vient de faire une nouvelle victime. Il alla hier se poster, dans la vallée d'Ortolo, commune de Sarlène, sur le passage d'un nommé Giaffeli, surveillant de la société des grands vignobles, et l'abattit de deux coups de feu, lui logeant une balle dans la région cervicale, une autre en pleine poitrine. Le bandit accusait Giaffeli de fournir à la gendarmerie des renseignements sur son compte.

UN PARRICIDE. — Auxecy, 30 décembre. — Un horrible assassinat a été commis dans un hameau de Seynod (Haute-Savoie).

Dans l'une des familles habitant ce hameau le père et le fils vivaient en très mauvaise intelligence et depuis quelque temps des discussions très vives s'élevaient entre eux.

Hier, ils se chauffaient tous deux devant la cheminée de la cuisine, lorsque sur le refus du fils de mettre du bois dans le feu, une violente dispute s'éleva.

Le fils saisit alors un de ces soufflets en fer terminés par un tube de 1 mètre de long de plus d'un mètre, que l'on emploie beaucoup dans les campagnes, en Savoie, et il en porta un coup terrible sur la tête de son père, qui tomba ensanglanté et il s'acharna sur sa victime jusqu'à ce qu'elle eut cessé de vivre.

La gendarmerie, prévenue par un des voisins, arrêtait bientôt le parricide. Le meurtrier s'est laissé arrêter sans résistance; il a été ensuite conduit et écroué à la prison de Saint-Julien.

Nouvelles Étrangères

L'EXPLOSION DE DUBLIN

Une bonne piste

Londres, 30 décembre. — On croit que la police de Dublin se trouve maintenant sur une bonne piste. Les recherches se poursuivent activement.

La curiosité publique est toujours vivement surexcitée. Les gens s'assemblent en foule du centre de la ville à la place de l'hôpital. Cette cour est encore remplie d'éclats de verre.

Les fenêtres du bureau de police et de l'Hôtel-de-Ville sont toujours barricadées avec des planches.

Villes d'Irlande, on prend des précautions extraordinaires en vue de prévenir de nouveaux attentats possibles.

En Tour de Londres est l'objet d'un redoublement de surveillance.

Des sentinelles sont en faction jour et nuit sur le pont-levis, sur le quai, à l'entrée de l'Hôpitaldes et sur les remparts.

Des agents en civil parcourent en tous sens le voisinage de l'ancienne forteresse.

Conférence de M. Bebel

Zurich, 30 décembre. — Hier, M. Bebel, député socialiste allemand, a prononcé à Zurich, un discours sur la situation politique actuelle de l'Europe.

L'orateur trouve que l'alliance franco-russe que cité et la triple alliance de l'autre, sont les conséquences naturelles du développement de la lutte entre les nations.

M. Bebel croit que l'Allemagne rejetera le nouveau projet de loi militaire et il mine, comme socialiste, la dissolution éventuelle du Reichstag, ce qui serait un excellent moyen d'agitation pour son parti.

Quelques partisans socialistes indépendants ont ensuite attaqué très vivement les théories de M. Bebel.

L'éditeur Bogisski et un journaliste de Magdeburg ont demandé la révolution dans un avenir prochain. M. Bebel a déclaré énergiquement qu'il n'était pas d'accord avec eux sur ce point.

INCIDENT DIPLOMATIQUE

L'assassinat d'un Anglais

Tanger, 30 décembre. — A la suite de l'assassinat d'un sujet anglais à Tanger, le représentant de l'Angleterre a demandé aux représentants des autres puissances de s'unir à lui pour adresser une note collective au gouvernement marocain. Tous les représentants étrangers ont accepté.

Le gouvernement espagnol a autorisé son représentant à Tanger à se joindre à ses collègues.

L'affaire Loewe

Berlin, 30 décembre. — M. Théodore Kœhn prendra à partir du fer avril la direction de la manufacture Loewe.

La manufacture d'armes allemand de ce nom comme, à la suite des récents scandales, à fabriquer des fusils, et construira à l'avenir des appareils électriques.

Le conseil syndical israélite de Berlin adressera une supplique à l'empereur pour lui demander de protéger les juifs allemands contre les excès de l'antisémitisme.

Un Duel mortel

Un duel dont l'issue a été fatale pour l'un des adversaires a eu lieu ces jours-ci à Bruxelles. Il se passe M. le major G... des Guides, et M. V...

Ce rencontre a été provoquée par des voies de fait commises par le premier sur le livre à l'égard de M. V... A la suite d'une lettre [illegible] Au dessous de cela il [illegible]

Le duel a eu lieu au pistolet de dr. à 30 pas et au commandement. Une seule balle a été échangée. M. V. qui avait pris position [illegible] de la tête traversa et est mort presque sur le coup.

Les témoins de M. V... ont rendu hommage [illegible] de M. le [illegible] ces quatre témoins [illegible]

Après avoir noté leurs déclarations, M. Willemaers a déclaré ne pas [illegible]

Le corps de M. V... qui avait été transporté dans un des salons de la villa (Drève de Lorraine) [illegible] M. V... est délégué comme représentant de la maison Krupp.

Nous avons eu l'occasion de causer quelques instants, hier après-midi, avec M. Paul Weinart de la Drève de Lorraine, qui avaient été les témoins de M. V... « Deux médecins, nous ont-ils dit, nous accompagnaient sur le terrain.

Notre ami a été atteint entre la 2e et la 3e côte au-dessus du diaphragme. Ils'est affaissé sans proférer une parole; comme nous nous précipitions vers lui, il nous a d'un geste fait comprendre qu'il souffrait horriblement. Cinq minutes après il expirait tout doucement sans souffrance ».

M. V... qui a été tué, était âgé de 37 ans. On a trouvé sur le cadavre une somme de 112 fr., un portefeuille contenant une carte d'admission à la Bourse des métaux, et un passeport au M. V... qui délégué comme représentant de la maison Krupp.

LE CHOLÉRA

A GRAND-FORT-PHILIPPE

L'épidémie cholérique continue à sévir à Grand-Fort-Philippe, près de Gravelines. Des mesures sévères ont été prises par M. le doctor Durlau. Mercredi il y a eu 10 décès et 3 guéris.

Le médecin-légiste de Dunkerque et le sous-préfet, sont arrivés à Gravelines, hier, par le train de deux heures. Ils se sont rendus immédiatement en voiture à Grand-Fort-Philippe, accompagnés de M. le docteur Delbecq, de Gravelines, pour aviser aux mesures à prendre.

On a décidé de barrer deux rues et d'interdire un puits. L'étuve à désinfecter de Ghyvelde est arrivée jeudi matin. Il y a eu trois décès hier et trois avant-hier.

HAMBOURG

Il y a eu, hier, 7 cas de choléra à Hamburg, dont un a été suivi de mort. Sur ces 7 cas de choléra, 4 se sont produits en ville et 3 dans les faubourgs.

Parmi les personnes atteintes, il y a 4 hommes alcooliques, 2 femmes et un jeune apprenti. Le malade qui a succombé est un marin de race nègre, qui était à l'hôpital depuis plusieurs semaines à cause d'une autre maladie.

Le Mouvement gréviste

Grève en Allemagne

Saarbruck, 30 décembre. — Ce matin, 8547 hommes appartenant à neuf inspectorats des mines, ne sont pas descendus dans les puits; par suite, les mines ne sont au complet que dans deux inspections. A Dechen, l'ordre a été troublé.

Il y a grève aujourd'hui dans tous les puits du district minier de la Sarre, qui appartiennent auguoyenement, à l'exception des puits Kronprinz et inspection n° 1.

Les esprits sont toujours surexcités.

Il y a eu des désordres.

Beaucoup de mineurs sont munis de revolvers. La gendarmerie a été requise.

Les ouvriers des 4 puits Kronprinz se réunirent aujourd'hui à Schwalbach pour décider s'ils doivent aussi se mettre en grève.

Le Sou socialiste

Les socialistes révolutionnaires se préparent déjà à commencer la lutte électorale et s'organisent partout avec une grande discipline.

Comme ils savent que « l'argent est le nerf de la guerre », ils ont eu l'idée de fonder une caisse électorale, dite le « sou » socialiste.

Chaque ouvrier et adhérent du parti prélèvera un sou par jour sur son gain et sera tenu de le verser dans la caisse du comité dont il fait partie. Ce système électoral fonctionnera dans toute la France.

Les comités locaux auront la libre disposition des fonds qu'ils auront amassés; toutefois, le comité central du parti ouvrier qui a été à Paris exercera un droit de contrôle sur toutes les caisses des comités de province, et répartira comme bon lui semblera toutes les sommes qui auront été ainsi recueillies.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION en 1891

Le *Journal officiel* a publié hier un rapport annuel sur le mouvement de la population pendant l'exercice 1891.

Il y a eu 285,458 mariages contre 309,332 en 1890. En 1883, on n'en avait atteint 280,555 et depuis cette époque, la décroissance avait été graduelle. Le nombre des divorces a été de 5,752, en augmentation de 205 sur 1890, c'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint. Les naissances ont été au nombre de 866,377 contre 868,087 en 1890. Depuis 1881, on en relève 900,000 fois sur 1 cent pas cent de baisse, sauf en 1883 et 1887, où l'on atteignit 897,994 et 937,750. Sur ce total de naissances, il y a eu 75,926 illégitimes contre 70,069 en 1891. Les morts ont fourni 42,473 constatations contre 40,535 en 1890 et 45,389 en 1884. Quant aux décès, ils ont été au nombre de 876,882, supérieurs de 377 à 1890 et en progression constante depuis 1881 (828,838), sauf en 1889 où on n'en a inscrit que 794,983. En somme, malgré les dépenses faites pour améliorer l'hygiène, la mortalité augmente et elle dépasse la natalité.

L'augmentation des mariages a porté principalement sur les départements du bassin de la Seine et du Nord de la France. Le nombre moyen des mariages, par 1,000 habitants, a été, pour l'ensemble de ces régions de 8, et en particulier, pour le Nord de 9.30, pour le Pas-de-Calais de 8.38. et pour la Seine de 9.

Dans le reste de la France, on a enregistré plus de 8 mariages par mille habitants que dans le territoire de Belfort et dans l'Allier.

Par contre, les départements où le nombre proportionnel des mariages a été le plus faible, appartiennent comme toujours aux régions montagneuses du centre.

Les départements les moins favorisés ont été les suivants :

Basses-Pyrénées	5.45	par 1,000 habitants.
Hautes-Pyrénées	5.65	
Lozère	6.61	
Aveyron	6.86	
Savoie	6.61	
Haute-Savoie	6.15	
Ardèche	6.26	
Basses-Alpes	6.75	
Corse	6.09	

La Bourgogne, aussi, a présenté un taux de nuptialité inférieur à 7 pour 1,000.

Les mariages des divorces pour la France entière, qui a été en 1891 de 77 pour 100,000 ménages, c'est trouvée dépassée dans 30 départements, qui sont les plus peuplés et les plus riches; dans celui de la Seine, en particulier, il s'est produit plus de cent des divorces de tout notre pays.

Le nombre des divorces a été très faible, au contraire, dans les départements suivants :

Haute-Loire, 1 divorce, soit 1.6 pour 100,000 habitants.

Lozère, 2 divorces, soit 4 pour 100,000 habitants.

Corrèze, 3 divorces, soit 5.3 pour 100,000 habitants.

Corse, 3 divorces, soit 6 pour 100,000 habitants.

Ardèche, 4 divorces, soit 7 pour 100,000 habitants.

Vaucluse, 4 divorces, soit 7 pour 100,000 habitants.

A ne considérer que les grandes régions du tiers ouest, les départements où les divorces sont très peu fréquents dans les Alpes, les Pyrénées, le massif central et la Bretagne.

Le taux de la natalité a varié depuis 13.8 p. 1,000 dans la Corrèze jusqu'à 33.8 p. 1,000 dans le Finistère, présentant ainsi, de part et d'autre de la moyenne générale, un écart de 19 baisses environ, pour 1,000 habitants.

Dans la grande forêt par les six départements centrigues de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Gers, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et du Lot, la natalité est resté au-dessous de 18 p. 1,000. Seuls, dans le reste de la France, les départements de l'Yonne (16.7 naissances pour 1,000 habitants), de l'Orne (17.1 p. 1,000) et d'Indre-et-Loire (17.8 p. 1,000) ont donné des chiffres presque aussi faibles.

Parmi les départements où le nombre des naissances s'est maintenu élevé, on note ceux du Finistère (33.8 pour 1,000 habitants), du Pas-de-Calais (30.5 p. 1,000), du Nord (28 p. 1,000), de la Corse (28.6 p. 1,000) et de la Seine-Inférieure (27.5 p. 1,000).

Dans le département de la Seine, le nombre proportionnel des naissances a été de 24.8 p. 1,000, c'est-à-dire légèrement supérieur à la moyenne générale de la France.

Dans le département de la Seine, on a enregistré en moyenne une naissance naturelle sur quatre naissances, tandis que, dans les Hauts et Bas-Alpes, en Vendée et en Bretagne, ainsi que dans la région comprise entre la Dordogne, le Tarn, le Rhône et le Puy-de-Dôme, la proportion n'est que de 3 p. 100 à peine.

Comme les années précédentes, ce sont le bassin de la Seine, le nord de la France, les départements du Rhône, de la Gironde et des Bouches-du-Rhône qui fournissent le plus gros contingent d'enfants illégitimes (12 à 13 naissances naturelles par 100 naissances.

Dans le département, formant un groupe compact situé dans le Centre et dans l'Ouest, entre la Gironde et la Seine-Inférieure, le chiffre des décès s'est notablement accru en 1891. Cette augmentation a excédé 1000 unités dans la Haute-Vienne, la Charente, la Vendée, la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne, le Calvados et l'Orne, et même 2000 dans le département de Maine-et-Loire. Dans tout le reste de la France, au contraire, et principalement dans le Midi, la mortalité a diminué de 1000 à 2000.

Ces renseignements ne sont pas favorables ; non seulement la natalité décroît, mais la mortalité augmente, en dépit des innovations administratives. Évidemment on fait fausse route et ce n'est pas le remède. Ce n'est pas avec des lois que l'on forcera la population à se reproduire. Une loi est une contrainte et toute contrainte est faite pour être étudiée. Outre les causes physiologiques qui influent sur la fécondité des races d'élite comme sur celle des vieille et vieille dans la civilisation et ses artifices, il y a certainement des causes morales à cette dépopulation.

Certaines régions, au milieu de cette torpeur physique, continuent à avoir des excédents de naissance. Il faut en observer l'état moral et tâcher de faire pénétrer dans les régions stérilles à ces conditions plus favorables au développement de l'espèce humaine. « Ce sont des mœurs qu'il nous faut, disait Mirabeau avec raison, et ce ne sont pas les lois qui ne sont que des textes impuissants. »

Le Thermomètre

L'arrivée des réservistes a procuré à Roupoil sa petite rente habituelle en pareil cas, « coutumier » ; mais pour ne pas trop accentuer la chose, on a invité quelques camarades à venir boire un coup. Il est de soi que Frisquet s'est glissé dans la bande des consommateurs.

On est donc installés dans un petit café avoisinant la caserne.

— La politique, dit Roupoil, moi je m'en f... comme de n'importe, n'empêche pas que le gouvernement réputé coin a du bon, quand ça ne serait que le chose des réservistes.

— Permettez, sergent, c'est utile, c'est possible, mais quand il faut quitter sa maison, sa famille, son affaires, c'est tout de même bien gênant parfois.

— Je vous l'accorde, n'empêche qu'on doit reconnaître que de cette manière, l'armée se marche pas comme mines dans la main ; on se connaît, on se retrouve avec plaisir, et ça permet la chose de pot-tesses et tout ça... et, si, la... les réservistes, quoi ! c'est très bien.

Frisquet trouve aussi que c'est admirable du moment qu'il boit gratis, il approuve fortement Roupoil, il cherche à se rendre favorable auprès de ce dernier, il commande à lui demander. Près du comptoir se trouve un thermomètre, Frisquet ne se rend pas bien compte comment « ça marche », il voudrait bien en être éclairé ;

— D'tés, donc sergent, sans vous commander, vous qui connaissez toutes sortes d'affaires, comment donc qu'ça arrangé ce machin-là ?

— Quelle chose ? quel machin ? s'piquez-vous donc, n... de D...!

Les réservistes qui connaissent Roupoil de longue date se taisant prudemment, se pouvelèchant à l'avance des explications en perspective.

— Là... là ther... ther... thermomètre, j'crois qu'on dit.

— Je vous le voyez bien, n... de D... ! on... ça le long de mur.

— Ben... oui, mais ça marque pas tout le temps la... la même heure; comment que ça se fait ?

Roupoil a un moment d'inquiétude, il regarde les réservistes avec méfiance, il craint que l'un d'eux en connaisse plus long que lui, il hésite avant de répondre. Mais personne n'a l'air de connaître l'instrument, tout le monde regarde le thermomètre d'un oil étonné, comme si c'était la première fois qu'on en rencontre.

— Voyons, n... de D... ; personne ne sait ? j'demande le sergent qui désire être fixé avant de se lancer.

Chacun répond par un signe négatif.

— Eh bien ! sapristi, vrai, ça m'étonne !

— Mais vous, sergent ? insiste ce crampon de Frisquet.

— Je ne dis pas que j'en ferais un, mais je connais cet instrument comme un tas d'autres sciences naturellement vu mon grade.

— Ça... c't'argent, qu'est dans l'tuyau ?

— Hes... ça dépend, on... on peut en mettre ; chez l'empereur, dans l'temps, paraît qu'on y en... d'l'or.

— Ah, puis y, y a ça de rouge : c'est du vin ou du cassis ?

— Je vous répète, ignorance que vous êtes, que j'ai... j'ai tout bien du bouillon, ça dépend des moyens.

— Mais ici, c'est de l'argent, par vexis, sergent ?

— Ce qui vous prouve que le patron est un sac.

— Oui, sergent; mais comment qu'ça se fait ? ça... ça... ça... et c'est la même chose qu'un gros machin qu'est chez le marchand d'lunettes — mais il y a des jours ousqu'il y en a plus dans l'tuyau, et puis des jours ousqu'il y en a d'moins, n'ta puis il y a aussi écrit, chez l'marchand d'lunettes : *Vers à soie, Séréjal*... enfin toutes sortes d'affaires, c'est ça, vous dire, sans vous commander !

— Mais, s... n... de D... l'c'est b'en simple : et vous dire qu'il y a des vers à soie... au Sénégal. Maintenant, pour la chose qui le tuyau est plus plein un jour que l'autre, c'est... c'est quand on a retiré de l'argent ou bien qu'on en a remis. V'là une bouteille, supposons qu'l'apporte pleine... eh bien... elle est pleine, vous la buvez, il n'y a plus rien dedans... et v'là c'que c'est que l'thermomètre.

— Y en a tout plein d'argent en c'moment dans l'machin.

— Parce que le patron a l'œil, concevez, pour l'chiner l'vuis v'nu un jour, il n'y en avait presque plus.

— Pardon, sergent, dit un réserviste qui avait écouté religieusement les explications de Roupoil, je croyais que ça descendait quand il faisait froid.

— Pour un homme non gradé, voilà une réflexion admirable, je le reconnais, mais remarquez que les thermomètres n'ont pas à faire les mains à cause de ça, attendu qu'ils ne sont pas les seuls à se pasaner de qu'ci, qu'ci voyez-vous, quand il est sur le feu, il aussi parce qu'il a chaud, et redescend quand il a froid ; c'est même ce qui fait que par économie on le fait toujours chauffer... parce que comme ça, pour les mêmes prix, on en a davantage.

— Ben oui, sergent, mais dans les thermomètres ?

Encore une fois je vous le répète, c'est comme les bouteilles, à preuve : nous sommes venus ici qu'il a sait encore du soleil, on nous a apporté des bouteilles pleines qu'étaient vides. Il fait moins chaud, elles sont vides.

— Mais, sergent... si les camarades y s'en redemandaient, on les apporterait encore pleines.

— Evidemment, mais à mesure qu'il serait plus nuit, et qu'il ferait plus frais, vous les verriez s'diminuer.. Mon Dieu... ce n'est pas pour la chose, mais qué pour apprendre, s'on faisait l'expérience ?

Il était difficile de se dérober aux bienfaits de la démonstration, les réservistes en passèrent par l'expérience proposée, et Roupoil, satisfait de son stratagème, se promit bien de renouveler, à la somme des possible ses leçons de... thermomètre.

Charles LEROY.

Dernière Heure

Les journaux de ce matin

Paris, 31 décembre. — M. Basly dans la *République Française* : « Je crois que si les socialistes veulent tirer parti de la situation actuelle, ils doivent se bien faire leurs divisions du passé ; mais ils doivent de plus agir avec prudence et se garder de froisser le sentiment humanitaire, c'est commettre une faute que d'englober l'ensemble du personnel républicain dans l'infamie des concussionnaires.

Les travailleurs entendent les mots tels qu'ils leur sont dits ; ils ne font la part des exagérations oratoires ni des habiletés de tactique.

Si vous attaquez uniquement devant eux des individualités notables et les institutions de la Troisième République, ils vous considérera comme ennemis de la cause de la démocratie.

Si nous approuvons d'après l'impression produite à Fourmies, nous jugeons de la généralité par une exception.

Du Rappel : M. Augusto Vacquerie : « Le fumier de Panama peut hâter l'éclosion de la société de demain. L'avènement du socialisme nous effrayerait infiniment moins que les journaux réactionnaires. »

Les illusions du comte de Paris

Paris, 31 décembre. — Nous pouvons affirmer que *sans crainte d'être démenti* que le comte de Paris se crozant déjà à la veille d'une restauration, a télégraphié à son fils qui voyage actuellement en Indo-Chine, de rentrer en Europe et que d'autre part il a avisé de cette détermination ses représentants à Paris.

Nous savons que ces faits ne sont pas ignorés de ceux qui ont la charge de veiller à la sûreté de l'Etat et que par suite, ceux qui pourraient être tentés de violer les lois seront mis dans l'impossibilité de le faire, si jamais ils osaient aller jusqu'à l'exécution de leurs projets.

Les militaires punis

A l'occasion de la nouvelle année, M. de Freycinet, ministre de la guerre, vient, par mesure bienveillante, d'envoyer télégraphiquement aux commandants de corps d'armée l'ordre de renvoyer immédiatement dans leurs foyers les militaires des classes déjà libérées depuis le mois de septembre dernier, et qui ont été retenus sous les drapeaux par mesure disciplinaire.

L'exécution de cet ordre ne devra souffrir aucune exception.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 85.12. — Extérieur 62 7/8. — Hongrois 96 7/8. — Portugais 22 11/16. — Turc 21 33. — Bitoyien Otom 96 573.50. — Tabacs Ottomans 353.12. — Deers 445.59.

Tendance faible.

Baisse à la Bourse

Le 3 0/0 a baissé de un franc aujourd'hui.

UNE RÉUNION ANARCHISTE

A ARMENTIÈRES

Vendredi soir, dès 8 heures 1/2, 250 personnes se trouvaient réunies dans la salle de la Brasserie Humanitaire pour entendre la parole anarchiste.

C'était le groupe communiste-anarchiste : *les Indomptables* qui avait organisé cette réunion publique avec un conférencier compagnon Henri Dupont, le condamné des cours d'assise de la Marne et du Nord.

Comme dans toute assemblée vraiment anarchiste, il n'est pas procédé à la formation du bureau.

D'après le compagnon Dupont, le Panama a été une vaste escroquerie bourgeoise, n'ayant même pas, comme les vols commis par des malfaiteurs, le moindre caractère de légitimité.

Le orateur fait l'historique de toute cette affaire de Panama, s'étend sur les tripotages effrénés qui ont suivi la formation de cette association capitaliste.

Il affirme que les volés ne sont pas les riches bourgeois, ni même ceux qui possèdent des économies dans des bas de la nes ; qu'ils appartiennent tous au prolétariat.

Les ouvriers ont dans leurs patrons des tripoteurs panamistes qu'ils doivent s'empresser de détruire par tous les moyens.

Un Parlement ayant une forte minorité socialiste-ataliste ne sera pas exempt de vénalité.

Toujours, les prolétaires seront les éternel volés et ne doivent avoir d'espoir que dans la Révolution violente ou individuelle ou collective.

L'orateur demande à prendre quelques instants de repos et prie un camarade de vouloir chanter quelques refrains anarchistes.

Durant cet intermède, le compagnon Dupont s'éclipse tranquillement, sans éveiller l'attention de la police.

La foule se disperse alors rien de mieux que d'évacuer la salle à son tour.

Il est 10 heures 1/2, au moment où les groupes se dispersent sans aucun incident.

Chronique Régionale

Médaillés aux ouvriers. — Des médailles d'honneur ont été accordés aux ouvriers et employés dont les noms suivent :

Médailles d'or. — MM. Allard, teinturier à Comines; Bricout, ajusteur à la Compagnie des mines d'Anzin; Lanel, Dubrez et Lagneau à Lille.

Médaillé de vermeil. — MM. Blaise, repoteur-chromiste à Lille; Debrie et Destrebecq, mineurs à Anzin; Wastiel, aide-pompier à Sars Poteries.

Médailles d'argent. — MM. Baudez, cantonnier à la Compagnie des chemins de fer du Nord; Rouzier, chef-lampiste à l'Alsacienne; Samarale, garçon de magasin à Etrourag; Dumée, ajusteur à Manicamp; Haquez, chef-mineur à Tourcoing; Gibon, lampiste à Fives-Lille; Hennerin, surveillant de cours aux forges de Denain; Laïbé employé à Lille; Lanel, ajusteur-mineur dans la maison Danel à Lille; Lagneau, tailleur de verre; Sarpoterie; Lagrain, employé à la Compagnie des chemins de fer du Nord; Lyades; Lanoy; Marquet, ouvrier corroyeur à Douai; Lefebvre, menuisier à Valenciennes; Philippe, cordonnier à Etrourag; Pillot, conducteur à la Compagnie du Nord à Lille; Pinaquelle, employé à Roubaix.

Médaillé de bronze. — MM. Bouchez, ouvrier à Hellemmes; M. Demay, mineur à Meurchin Henrart, menuisier à Sars Poteries, Vignon, employé à la compagnie du Nord à Cambrai.

PAS-DE-CALAIS

Médaille d'or. — M. Hanoque, papetier à Marenin.

Médailles d'argent. — M. et Mme Bouchez ouvriers dans la maison Billet, fabricant de pipes à Fruges ; Mme Gallet, ouvrière à Marenin.

Médailles de bronze. — M. M. Bourdon, chef de carreau aux mines de Meurchin; Somme, garçon de bureau à Calais.

Nouvelles militaires. — M. le général de brigade Chéry est nommé commandant de Dunkerque en remplacement de M. le général de brigade Lacaze de Pavlo an.

Promotions. — Infanterie. — Au grade de chef de bataillon :

M. Lejeu, capitaine au 16e bataillon de chas sseurs à pied. Affecté au 32e régiment d'infanterie

M. Logne, capitaine au 127e régiment d'infanterie. Affecté au 102e régiment d'infanterie.

Au grade de capit-ine. — M. de Beaumont, lieutenant au 11e, employé au recrutement à Lille, affecté au 11e. — M. Bouin, lieutenant au 1er zouaves, affecté au 33e. — M. Aubry, lieutenant au 16e bataillon de chasseurs à pied, affecté au 16e bataillon de chasseurs. — M. Bouchet, lieutenant au 127e, maintenu au corps. — M. Dumesnil, lieutenant au 127e, maintenu au corps. — M. Frisch, lieutenant au 35e, affecté au 145e. — M. Derivry, lieutenant au 75e, maintenu au corps. — M. Lambrecht, lieutenant au 75e, affecté au 1er. — M. Paul, lieutenant au 17e, maintenu au corps. — M. Macquoron, lieutenant au 6e, maintenu au corps.

Cavalerie. — Au grade de chef d'escadron :

M. Martinet, capitaine au 1er régiment de hussard, en remplacement de M. de Sartre, retraité. — Est affecté au 19e régiment de chasseurs.

M. Nabot, capitaine au 1er régiment d'artillerie à l'école d'application de cavalerie. — Est affecté au 21e régiment de dragons, pour y remplir les fonctions de major.

Au grade de capitaine. — M. Arcoulx de Pirey, lieutenant au 8e régiment de chasseurs, affecté au 19e régiment; M. Aubrion, lieutenant au 4e régiment, affecté au 1er cuirassiers.

Au grade de sous-lieutenant. — Les sous-officiers, élèves officiers de l'Ecole d'application de cavalerie dont les noms suivent :

MM. Fournier du 1er régiment de dragons, affecté au 4e cuir asiers; Germain du 22e régiment de dragons, affecté au 6e cuirassiers; De l'Annaud du 22e dragons, affecté au 22e dragons; Dumesnil Rosamel du 19e chasseurs, affecté au 13e chasseurs; Spiesser du 2e cuirassiers, affecté au 6e cuirassiers.

Artillerie. — M. Desmoulins, chef d'escadron du 72e régiment, a été classé au 15e régiment.

Au grade de capitaine. — M. Menu, lieutenant au 27e, détaché à l'école supérieure de guerre, maintenu à l'école de guerre; M. Duchesne, lieutenant au 15e d'artillerie, classé au 2e bat-illon de forteresse et affecté à la direction de Maubeuge.

Au grade de garde d'artillerie principal de 2e classe. — M. Bole, garde de 1re classe à la direction de Lille, maintenu à son poste.

Au grade de garde d'artillerie de 3e classe — M. Lekieffre, adjuint au 27e d'artillerie, classé à l'usine de construction de Bourges.

M. Dupré, capitaine en 2e au 15e d'artillerie, a été promu à la 1re classe de son grade et maintenu au 15e.

MM. Benoit, lieutenant en 2e au 2e bataillon de forteresse, Martin des Pallières, 2e d'artillerie, lieutenant en 2e 27e régiment, ont été promus à la première classe de leur grade et maintenus à leur corps. M. Georges de la Chenaye, lieutenant en 2e d'artillerie, passe au 26e régiment d'artillerie comme lieutenant en 1er.

Génie. — Au grade d'adjoint de 3e classe. — M. Aubert, adjoint de 3e classe à Douai, conserve sa situation actuelle.

Les nominations, il convient d'ajouter celle de M. le capitaine Levillain, du 5e chasseurs d'Afrique, promu chef d'escadron et affecté à l'Ecole de Saumur comme instructeur en chef d'exercices militaires.

Chronique locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte à huit heures et demie sous la présidence de M. Henri Carrette, maire.

Sont présents : O. Branquart, P. Trannoy, A. Lepers, A. Desobry, J. Coutelier, adjoints, Vandeputte, L. Carpentier, L. Chevalier, C. Vanmullem, E. Watiez, Ad. Coupez, H. Degardin, J. Boucherie, H. Thérin, V. Petit, J. Delettrez, Ch. Nys, E. Poulain, D. Wicheri, A. Morel, G. Ghiot, A. Dubureq A. Demailly, Ch. Hanne, Ch. Lepoutre, E. Poulain J.-B. Wilfast, J.-B. Duquesnoy, P. Caudde, V. Lefebvre.

Absents : MM. H. Milbeo, adjoint, E. Duburulle, P. Rose, D. Penant, G. Derzelle.

M. D. Penant, secrétaire étant absent, on désigne à main levée M. Alphonse Morel puis M. Lepers, conseiller municipal, à la mairie donne lecture des procès-verbaux des 9 et 10 décembre — ce qui est absolument irrégulier — mais il n'y a pas lieu d'attacher grande importance à cette incorrection.

Elle commence l'incorrection à devenir la déesse qui préside à toutes les délibérations du conseil municipal.

Le Conseil renvoie aux 6 et 1re commissions une demande de trousseau à l'institution des Jeunes Aveugles de Ronchin pour le jeune Dehier.

Il donne un avis favorable au budget de l'année 1893 de la caisse des écoles se balançant par le chiffre de 61,153 francs.

Il adopte un vœu de la même caisse pour donner des vêtements aux enfants.

Le produit de la recette de la représentation donnée au Théâtre Desclaux au profit des cantines scolaires n'étant pas définitivement connu, cette question est renvoyée à une prochaine séance.

On ne connaît qu'imparfaitement encore, le chiffre des sommes nécessaires pour le placement des enfants dans la ville.

Le conseil donne un avis favorable à une demande d'allocation de diverses rentes des hospices. Il homologue différentes polices d'assurances des sinistres du gaz.

M. Lepers demande le renvoi aux commissions spéciales.

Le conseil s'occupe ensuite de la question du tramways.

M. Trannoy, adjoint, donne lecture du rapport qui a été établi par la commission spéciale.

Voici la teneur du traité intervenu entre le syndic de la faillite de la Compagnie ancienne et l'administrateur de la Compagnie nouvelle, M. Rouzé.

Messieurs, nous avons pris connaissance du traité intervenu au sujet de la reprise des tramways, entre M. le syndic à la faillite de la Compagnie ancienne et M. E. Franck, administrateur de la Compagnie nouvelle.

Nous vous avons exposé ensuite le projet de la nouvention de substitution à passer entre la Compagnie nouvelle représentée par M. Franck et la ville de Roubaix.

Enfin, nous avons étudié les statuts de la nouvelle société anonyme.

Il résulte de ces documents que la compagnie nouvelle se trouvera substituée aux droits et charges de l'ancienne société.

Elle en assume toutes les obligations vis-à-vis des pouvoirs publics. Les prescriptions primitives qui en résultent ne sont pas modifiées, en raison des nouvelles conditions nouvelles ont été introduites.

Nous nous proposons d'indiquer succinctement les dispositions projetées.

La Compagnie nouvelle du tramway de Roubaix est Tourcoing fou ne un capital action définitif de 2,000,000 de francs est substituée à l'ancienne. Elle s'engage à exécuter un délai spécifié par chaque ligne, le réseau entier des tramways urbains et suburbains, modifié, en raison des prescriptions ci-dessus, et des lignes nouvelles reconnues par une expérience de près de vingt ans.

A largeur des voies sera réduite à 1 m., sauf pour le tronçon de la ligne de Roubaix à Tourcoing à largeur actuelle est maintenue. Comme conséquence, toutes les voies seront modifiées et reconstruites soit au moyen de rails modernes actuels, soit au moyen de nouveaux rails en acier.

Le tramway sera mis en état de circuler pour les diverses lignes sauf pour la ligne n° 1 et pour la ligne n° 1 bis. Le délai du moteur sera soumis à l'approbation des administrations intéressées.

Les horaires pour les diverses lignes seront arrêtés d'un commun accord entre la ville et la Compagnie, le nombre minimum des départs pour chaque ligne est indiqué au contrat.

Le tarif, actuellement en vigueur sera maintenu comme tarif maximum.

Il sera établi des billets d'aller et retour permettant de parcourir deux fois dans la même journée une ligne entière du réseau.

Il sera délivré des abonnements mensuels permettant de parcourir sur et le cas, au réseau entier de Roubaix ou seulement les lignes vers Tourcoing, ou l'ensemble des deux réseaux de Roubaix et de Tourcoing.

Le matin, le midi et le soir, les dimanches et jours fériés exceptés, il sera mis en circulation des trains spéciaux à des tarifs réduits. Le prix du parcours sera de 0.10 pour toutes les distances. Il sera délivré des billets d'aller et retour valables par ces mêmes trains pendant la même journée. Leur prix sera de 0.15 pour toutes les distances.

Les prix du parcours des chaudrons et en correspondance sera calculé comme si les lignes empruntées n'en constituait qu'une seule.

Afin de ne pas nuire à la Compagnie, la substitution du nombre des départs, le taux de la taxe de stationnement et le tarif ci-dessus, il est fixé à 16 p. 0/0 de la recette totale brute ; elle sera Calculée de façon que la Compagnie sale, dès maintenant, une somme égale à celle qui lui revient actuellement, mais la base étant la recette brute, elle pourra dès ce une entrave à l'augmentation du nombre des départs.

Les matériaux à employer seront de provenance française, de même que les agents de l'exploitation seront de nationalité française.

Comme garantie de l'exécution des travaux, la Compagnie déposera, dans le délai d'un mois, à partir de la signature du contrat, la somme de 163,341 fr. 25, égale au montant des travaux à exécuter sur la ligne de Roubaix-Tourcoing. Cette somme sera remboursée au fur et à mesure de l'achèvement des lignes. La Compagnie fournira, en outre, un cautionnement de 50,000 francs remboursable à l'expiration de la concession, soit le 31 décembre 1911.

La Compagnie s'engage à ne pas faire les travaux de Roubaix, les dépôts et ateliers nécessaires pour la réparation du matériel à la condition que les charbons et coke employés à la traction seront exempts de droits de tous droits et taxes municipales pendant toute la durée de la concession.

Rien n'est plus singulier que la lecture de ce rapport interminable fait d'une voix monotone et monocorde. On entend le rédacteur